

## **DELIBERATION N° 04 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Mme RAVON**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Une modification du tableau des effectifs dans le cadre d'une demande de changement de service d'un agent, est nécessaire.

Cette demande entraîne un changement d'horaire de poste.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet pour tenir compte de cette modification, à compter du 17 décembre 2012.

D'autre part, il est nécessaire de prévoir la création d'un second poste d'Adjoint administratif de 2ème classe à 35h, à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre du recrutement pour le remplacement d'un agent qui a demandé sa mutation au sein du service des Affaires scolaires.

<b>Grades concernés</b>	<b>Horaire du poste</b>	<b>Nombre de postes créés</b>
Adjoint administratif de 2ème classe	35h	2

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'approuver la création des postes susvisés (un à compter du 17 décembre 2012, l'autre à compter du 1er janvier 2013) ;
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2012 et le seront aux suivants.